

Une société de vie apostolique

La Congrégation est née pour le service de l'Oratoire et pour en perpétuer la fonction : usage familial de la Parole de Dieu, instruction religieuse, prière et autres activités apostoliques et caritatives, comme la visite aux malades dans les hôpitaux, tout ce qui sert à orienter vers une meilleure pratique de la vie chrétienne.

Le nouveau Code de Droit canonique a inclus l'Oratoire parmi les 'Sociétés de Vie Apostolique', au service des hommes et au milieu du monde pour être un témoignage vivant de l'Évangile et un ferment dans la société, dans ses structures, suscitant la naissance et la croissance d'authentiques communautés chrétiennes, "lumière et sel de la terre". Telle est la fin spécifique et la mission de la Congrégation de l'Oratoire.

L'usage et la méditation de la Parole de Dieu se font toujours en pensant à l'homme dans sa réalité concrète de tous les jours, en l'aidant et en l'aimant. Il ne s'agit pas de la prière propre aux moines, mais de la prière en lien avec la vie quotidienne ; il s'agit d'aider les hommes à résoudre les problèmes qui les assaillent, toujours à la lumière de Dieu.

Vie de famille

Notre Congrégation fut, dès le début, une famille, à l'exemple de la première communauté chrétienne, "un seul cœur et une seule âme". Ses membres sont tous égaux, ils s'aiment comme de vrais frères, non à cause de ce qu'ils font ou de ce qu'ils produisent, mais à cause de ce qu'ils sont. Tous participent à la marche de la Congrégation et se sentent responsables de son fonctionnement, chacun mettant à sa disposition ses dons naturels et les dons reçus.

Cette "Vie familiale" implique que l'on vive dans la même maison, que l'on mange à la même table, que l'on fasse participer les autres à ses propres expériences apostoliques, que l'on discute ensemble des problèmes et des difficultés, que l'on se prête une aide mutuelle aux heures de besoin, qu'il y ait des moments de prière commune, que l'on se réunisse pour la "révision de cette vie familiale" (congrégation des coupes).

Dans cette famille de Saint Philippe, l'écoute commune de la Parole de Dieu se fait dans une charité mutuelle, dans l'affection fraternelle, pour favoriser le dialogue et l'union avec Dieu. A cette fin, il est très important qu'il y ait intégration affective dans la communauté, empathie avec les autres, pour une participation mutuelle à la vie commune.

Philippe n'excluait pas entre les siens l'amitié et la sympathie humaines ; bien plus il accueillait ces énergies humaines qui rendent possibles l'acceptation mutuelle, la réalisation plénière de la personne. Pour cette raison, nos communautés ne sont pas nombreuses. Ce sont des "familles" dans lesquelles "les visages se connaissent et s'aiment" (Décret du 21 avril 1587).

Tous les membres de la Congrégation doivent se sentir participants à part entière de la "famille", y compris les frères laïcs, qui depuis le début faisaient partie de la Congrégation et jouissaient du respect des prêtres même si, vu la mentalité des temps, ils n'étaient pas sur le même plan. Le Père Vincenzo Vettori (Prévôt de la Congrégation de Rome pendant 20 ans, mort en 1782) affirmait "qu'aucun frère laïc ne devait servir de domestique à aucun père, que les frères devaient être généreux dans le service que, librement, ils rendaient à la Congrégation". Chacun devait rechercher le bien de tous, le construire en donnant l'exemple et persévérer dans sa réalisation.

Vie commune sans vœux

Saint Philippe voulait que la communauté qui grandissait sous ses yeux fût une Congrégation sans vœux religieux. Sur ce point, il était intransigeant. "Habeant, possideant", disait-il. "Qu'ils aient des biens, qu'ils possèdent" écrivait-il dans un projet de règle, rectifiant tout ce qui était proposé.

Philippe disait que celui qui voulait se lier à Dieu par des vœux devait aller dans les Ordres religieux déjà existants et qui prononçaient des vœux ; car les nôtres devaient les vivre en esprit, à travers la pratique libre et volontaire des conseils évangéliques. Il voulait que le don de soi à Dieu ne fût pas déterminé par une décision prise une fois pour toutes, parfois à contre-cœur, et uniquement en raison des vœux. Il voulait que ce don fût un choix continu et une libre offrande de sa propre vie à Dieu.

Modifiant le désir du Père Talpa, Philippe écrivait : "Que tout membre possède et conserve ses biens en s'efforçant de ne pas provoquer de litiges". Il se rendait compte que si un homme renonce à ses biens, il renonce à sa liberté : il ne pourrait pas s'en aller s'il n'avait pas les moyens de subvenir à ses besoins. Or, la liberté de s'en aller était essentielle. Aucun lien, hormis celui de la charité. Cependant le Saint a maintenu et enseigné avec une grande insistance l'idéal du désintéressement et il disait que personne ne pouvait se considérer comme un véritable disciple, s'il recherchait la fortune ou les honneurs, ou s'il utilisait son argent d'une manière concurrentielle ou égoïste.

Voici les caractéristiques de la vie philippine vie et prière en commun, charité évangélique jointe à la liberté et à la simplicité de vie, pour aider les laïcs à mieux vivre leur vie chrétienne.

La charité comme lien unique

"Omnia in caritate". Tout dans la charité. La charité est la vertu qui alimente l'union fraternelle et, qui avec l'humilité, soutient la vie ordinaire de ceux qui suivent la voie de Saint Philippe. Le Père Pietro Consolini écrivait (Pietro Consolini, de Monte Leone, du diocèse de Fermo, entra en Congrégation en 1590 : il mourut après minuit le 30 janvier 1643 Brèves informations sur quelques-uns des compagnons de St Ph. Néri, de F. Giacomo Ricci, Brescia. 1706, p. 132-171) : "Les prêtres de la Congrégation doivent toujours jouir de la meilleure réputation, être détachés de tout type d'intérêt matériel, faire fi de leur petit confort, fuir l'individualisme, qu'ils ne recherchent ni leur moi, ni leur gloire, tout dédiés

qu'ils doivent être à la prière et à la charité. C'est une caractéristique des fils de la Congrégation d'user entre eux d'un mode de charité plus que fraternel, se rendant des services sans se soucier du dérangement que cela leur cause, n'ayant en vue que le bien-être de tous compagnons. Chacun doit se conforter dans ce style de vie, se contenter surtout de soulager son prochain - en somme- tout ce qui convient pour un véritable et très cher ami rencontré en un lieu ou règne seulement la charité Et cette charité n'est jamais excessive : bien plus, elle console tous ceux qui ont des problèmes en les aidant, gardant envers tous un cœur doux et compatissant sans se souder que cela puisse porter atteinte aux intérêts et à la tranquillité personnels. Il s'agit d'acquiescer à n'importe quel prix cette charité également exercée envers les autres qui nous sont proches, autant que faire se peut, à la ressemblance des premiers disciples de notre Saint Philippe, lesquels étaient tous pétris de charité, particulièrement envers les pauvres, les secourant -si possible - par des aumônes, quitte à se priver du nécessaire pour subvenir à leurs besoins comme le fait une mère pour ses propres enfants. Suivant en tout cela les nombreux exemples que nous a laissés notre Père Saint Philippe".

Interrogé par un Chartreux pour savoir quelles étaient les règles de sa Congrégation, Saint Philippe répondit : "La charité est la seule règle". Il paraissait étrange au Chartreux qu'une Congrégation entière puisse se gouverner avec une seule règle. Saint Philippe ajouta alors : "Elle suffit si elle est bien comprise et bien vécue, tant pour le bon gouvernement d'une Congrégation, que pour la sanctification personnelle". Il disait, en outre, que "pour être parfait, il ne suffit pas d'obéir aux supérieurs et de les honorer, mais qu'il faut encore honorer ses égaux et ses inférieurs" (Maximes et Souvenirs).

La charité des membres entre eux garantit la sérénité et la solidarité de la vie. Elle est source et occasion de rappel pour ceux qui se sentent appelés à se donner à Dieu. Elle attire les gens de l'extérieur et sert de ferment innovateur spécialement pour ceux qui ont la charge du travail apostolique. D'une façon toute particulière, il est nécessaire d'user de charité envers les prêtres diocésains avec lesquels l'Oratoire, dans toute son histoire, a toujours entretenu d'excellents rapports. Le Père Vettori (Prévôt de Rome pendant 20 ans. Mort en 1782) écrit : "Le concours des prêtres extérieurs pour les célébrations dans nos églises est jugé désirable. Chercher à le réduire s'opposerait à l'esprit de la Congrégation qui a toujours été d'attirer et non de rejeter".